



Association des enseignants maîtres formateurs du Haut-Rhin

Mme l'Inspectrice d'académie,
Directrice des services départementaux de l'Education nationale

Cabinet de Mme l'Inspectrice d'académie
Inspection académique du Haut-Rhin
21 rue Henner
68000 COLMAR

Madame l'Inspectrice d'académie,

Nous vous prions de bien vouloir accorder une attention toute particulière à ce courrier collectif que nous vous adressons ce jour.

Il se veut l'expression unanime de l'inquiétude et des doutes que partagent les maîtres formateurs du Haut-Rhin signataires quant à leur avenir professionnel à court et long termes mais aussi l'acte fondateur de leur engagement potentiel au sein du nouveau modèle de formation des maîtres inscrit dans la réforme qui prendra effet à la rentrée prochaine.

Mais avant d'aller plus avant dans notre propos, nous vous demandons, Madame l'Inspectrice d'académie, de prendre acte de quelques remarques préliminaires qui relèvent de notre propre perception et de notre analyse de cette réforme, qui nous engagent pleinement du point de vue de l'éthique professionnelle et constituent autant de positions de principe dont nous tenons à vous faire part.

Si le contenu et les orientations de cette dernière nous laissent pour le moins sceptiques, la note de cadrage qui concerne sa mise en œuvre lors de l'année de stage nous a plongés dans une grande perplexité. Les données dont nous disposons à ce jour ne sont, en effet, que le reflet d'un dispositif que nous jugeons contestable dans sa conception et la résultante, prévisible mais malencontreuse, de la précipitation, la confusion et l'absence de concertation qui ont présidé à son élaboration. Alors oui, Madame l'Inspectrice, nous sommes inquiets : inquiets pour les maîtres de demain, inquiets pour nous-mêmes, eu égard à la manière dont nous serons amenés, dans un futur presque immédiat, à y collaborer.

La suppression pure et simple d'un centre de coordination de la formation des maîtres, d'une « école », au sens de lieu où notre métier s'apprenait, puisqu'il faut bien écrire au passé, relève, à nos yeux, d'une erreur historique qui met un terme à la culture spécifique de la formation des enseignants du primaire dans la mesure où elle signe la fin de cette complémentarité et de cette synergie entre les compétences de formateurs appartenant à des catégories professionnelles différentes que seuls les IUFM favorisaient et garantissaient.

Nous savons désormais, qu'en ce qui concerne la gestion de nos services, nous serons placés sous l'autorité des Inspecteurs d'académie, la vôtre en l'occurrence. Même si la circulaire concernant nos nouveaux statuts précise que des conventions liant les rectorats et les universités nous permettraient d'intervenir, dans le cadre des masters, à l'IUFM, le dispositif précédent qui reposait sur l'autorité conjointe de l'IA et de l'IUFM nous semblait plus pertinent.

Il n'en demeure pas moins que nous sommes les spectateurs, pour ne pas dire les victimes, d'un déplacement de notre centre de gravité qui heurte la conception que nous nous faisons de notre engagement au service de la formation des maîtres, contrarie les motivations qui nous ont poussés à exercer nos fonctions et ne sera pas sans incidence, nous le craignons, sur le caractère et la nature de nos interventions. Nous considérons, en effet, que cette décision est propre à générer un repli sur soi, une « insularisation » de notre catégorie professionnelle au sein de la sphère strictement institutionnelle, dans le vase clos des formateurs dits « de terrain », nous privant ainsi de ce contact privilégié et à bien des égards stimulant avec d'autres catégories de formateurs. Il ne s'agit pas, vous l'aurez compris, d'une vision idéalisée et aux accents, déjà, nostalgiques de ce qu'ont pu être les IUFM, pas plus que d'un positionnement manichéen, mais l'hommage que nous rendons à une institution qui a constitué, pour nous, un authentique lieu d'ouverture intellectuelle et de prévention de toute forme de sclérose pédagogique.

Ces principes posés, et malgré nos réticences, nous avons toutefois sollicité et entretenu un dialogue régulier avec Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale Adjoint. Nous avons accepté de répondre favorablement à la proposition qu'il nous a faite de participer, à deux reprises, aux réunions d'élaboration d'un cahier des charges de la formation des néo-stagiaires pour la rentrée prochaine, en y déléguant deux d'entre nous, alors même que nous restions dans l'expectative sur l'évolution de nos missions et les conséquences de notre rattachement à l'IA en terme de service dû.

Vous comprendrez donc aisément, Madame l'Inspectrice, qu'il est impératif pour les maîtres formateurs du département de disposer avant les congés d'été, d'éléments d'appréciation et de garanties quant aux caractéristiques de leur service et missions à venir afin qu'ils puissent se déterminer en toute connaissance de cause.

En ce sens, nous vous demandons de prendre en compte quelques propositions significatives à savoir :

- L'organisation d'un corps départemental des maîtres formateurs sous votre autorité confié à un personnel chargé de mission (éventuellement maître formateur) pour assurer entre autres la gestion centralisée du service des EMF et d'une commission consultative de maîtres formateurs.
- Une définition des règles de décompte du service des EMF selon l'usage en vigueur jusqu'alors en IUFM, précisant :
 - le service annuel dû (96 heures)
 - la confirmation de la répartition des interventions telle qu'elle nous a été présentée par l'IENA, c'est-à-dire : 40 heures dans le cadre du « compagnonnage » des néo stagiaires, 36 heures réservées à l'IUFM et 20 heures pour la formation continue en particulier auprès des néo titulaires.

- Des règles de décompte de ces services explicites garantissant un équilibre entre le temps réellement consacré et le temps comptabilisé et sans risque de dépassement horaire que l'employeur ne saurait prendre en compte.

- La définition avant la rentrée de septembre, d'un cadre statutaire (convention) d'intervention dans les unités d'enseignement de l'UDS qui autorise et encourage la coopération entre l'IUFM, école interne, et les maîtres formateurs.

- La révision du calendrier de formation des S1 afin d'augmenter les trop faibles occasions données aux maîtres formateurs et aux conseillers pédagogiques de croiser leurs regards et d'intervenir simultanément auprès des stagiaires et dans leur intérêt.

- La définition d'un temps de formation de formateurs, dans le cadre d'un stage pour l'année 2010 – 2011 et les suivantes. Il s'agirait bien de temps d'échanges et de mutualisation réservés aux formateurs du terrain et programmé au plan départemental de formation et non de réunions organisées au hasard des disponibilités.

- Un aménagement horaire spécifique aux maîtres formateurs chargés de la direction d'une école.

- La prise en compte, afin de mener leur mission de « compagnonnage » sereinement, de la nécessité de ne pas affecter sur les postes de modulateurs de personnel néo-stagiaire.

Il s'agit, vous en conviendrez Madame l'Inspectrice, des garanties minimales auxquelles nous pouvons prétendre pour nous adapter à cette période transitoire et envisager le plus sereinement possible l'année à venir, garanties sans lesquelles nous sommes susceptibles de suspendre nos fonctions de maîtres formateurs.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de bien vouloir croire, Madame l'Inspectrice, en notre engagement dévoué au service de la formation des maîtres.

Rachel ADRIAN - Floriane BARBARY - Bernard BRENDLE - Claudine BRAUN - Anne BURGY - Jean-Luc DARNAUD - Florence DEL TATTO - Marie ESSELIN - Anne HERMANN-BARAD - Fada MAZZAOUI - Alain MORITZ - Florence NATUREL - Bettina REVERBEL - Catherine ROESCH - Emmanuelle ROCTON - Caroline SANCHEZ - Jean-Georges SCHIELE - Michèle SCHILLINGER - Martine SCHNEBELEN - Laurent SCHNEBELEN - Myriam STOFFEL - Bernard SUTTER - Mireille THOMANN - Claudine WALGENWITZ .